



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal du MARDI 14 DECEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le **QUATORZE DECEMBRE** à 15 h 00, le Conseil Municipal de **LA TESTE DE BUCH**, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la Loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : **Patrick DAVET, Maire**

Les membres du Conseil Municipal ont été convoqués par lettre en date du 08 décembre 2021.

Étaient présents :

M. DAVET, M. SAGNES, Mme GRONDONA, M. PASTOUREAU, Mme POULAIN, M. BOUDIGUE, Mme TILLEUL, M. BUSSE, Mme JECKEL, Mme OTHABURU, M. DUFALLY, Mme DEVARIEUX, M. BERILLON, M. BERNARD, Mme DELFAUD, M. AMBROISE, Mme DESMOLLES, M. SLACK, Mme SECQUES, Mme COUSIN, M. BOUYROUX, Mme DELEPINE, M. VOTION, Mme PLANTIER, M. BOUCHONNET, M. CHAUTEAU, Mme PETAS, Mme MONTEIL MACARD, M. MURET, Mme DELMAS, M. DUCASSE, M. MAISONNAVE, Mme PAMIES

Ont donné procuration (article L 2121-20 - 1° alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales)

Nombre de Conseillers :

. en exercice :

. présents :

. votants :

Mme PHILIP à M. MAISONNAVE
M. DEISS à Mme PAMIES

Secrétaire de séance (art. L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Mme POULAIN

Rapporteur Mme JECKEL

DEL2021-12-621

Exercice 2022 – Budget principal et budgets annexes

TARIFS PUBLICS

Mes chers collègues,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29 et L2331-2 à L2331-4,

Vu le tableau récapitulatif des tarifs publics ci-annexé,

Considérant la reconduction à l'identique de la plupart des tarifs et de l'augmentation modérée de certains tenant compte de l'évolution du taux de l'inflation,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal se prononcer sur le montant des tarifs municipaux,

Je vous demande, mes chers collègues, après avis de la commission administration générale, ressources humaines, finances et budget, services à la population du 07 décembre 2021, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le tableau récapitulatif des tarifs publics et les conditions d'application pour l'année 2022.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'unanimité.


Patrick DAVET
Maire de La Teste de Buch
Conseiller départemental de la Gironde

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213305295-20211214-DEL2021_12_621-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/12/2021

Affichage : 16/12/2021

Le Maire de La Teste de Buch
Patrick DAVET

